

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019493	Date d'inspection Le 22 octobre 2024	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 3		Numéro de téléphone (506) 878-1515	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	22 nov. 2024	
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance la mentore en assurance de la qualité a remarquer qu'il y avait un membre du personnel éducatif qui ne possédait pas un certificat de secourisme et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire valide. Le membre du personnel éducatif possède un certificat de secourisme et un certificat réanimation cardiorespiratoire, mais ne rencontre pas les exigences requis. La mentore en assurance de la qualité informe l'administrateur que le certificat n'est pas valide, l'administrateur confirme s'informer avec le fournisseur et d'inscrire le membre du personnel éducatif en question pour un nouveau cours de secourisme et de réanimation cardiorespiratoire.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	22 oct. 2024	22 oct. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance qualité a remarqué qu'un membre du personnel éducatif ne possédait ni certificat d'ECE ni certificat d'introduction à la petite enfance, ni preuve d'inscription à ce dernier cours. La mentore en assurance de la qualité informe l'administrateur, qui a immédiatement imprimé la preuve d'inscription du membre du personnel au cours d'introduction à la petite enfance. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	22 oct. 2024	22 oct. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance qualité a remarqué qu'un membre du personnel éducatif ne possédait ni certificat d'ECE ni certificat d'introduction à la petite enfance, ni preuve d'inscription à ce dernier cours. La mentore en assurance de la qualité informe l'administrateur, qui a immédiatement imprimé la preuve d'inscription du membre du personnel au cours d'introduction à la petite enfance. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

La mentore en assurance de la qualité est présente sur place pour une inspection de surveillance.
Le ratio a été respecté durant toute la visite.

Au cours de l'inspection, la mentore a pu observer le groupe des 4 ans jouer à l'extérieur, les autres groupes préscolaires se réveillant de la sieste, ainsi que le groupe d'âge scolaire en train de réaliser un bricolage d'Halloween.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

22 octobre 2024

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date